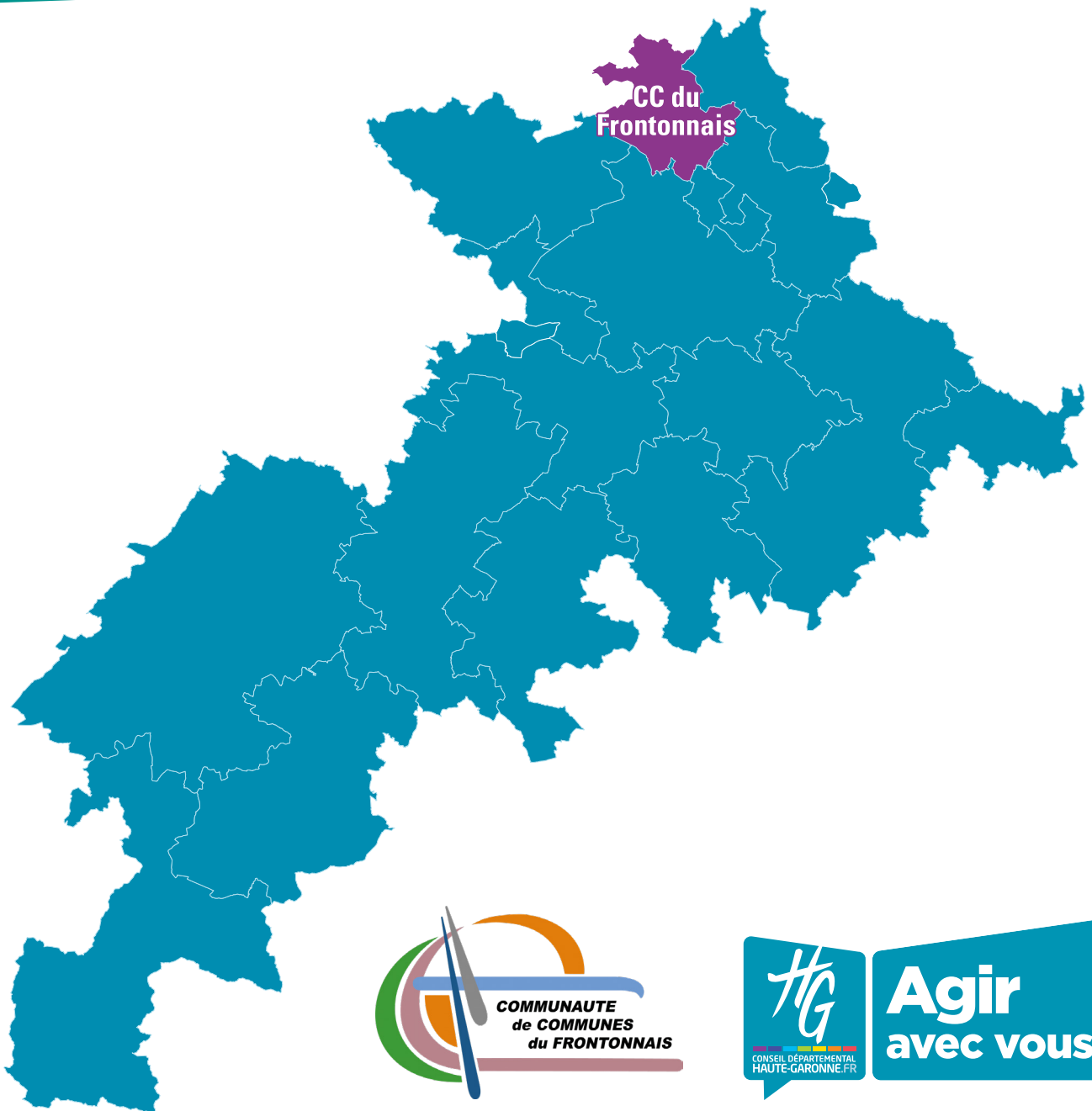


CONTRATS DE PROJETS TERRITORIAUX

nouvelle génération
2022-2027

Communauté de Communes
du Frontonnais



5,02 M€ de soutien au territoire par le Département de 2016 à 2021



LA CRÉATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil départemental a initié en 2016 une nouvelle politique territoriale co-construite dans le dialogue avec les Présidentes et Présidents d'intercommunalités aboutissant à la **signature d'un Contrat de Territoire pour 5 ans**. Ces Contrats de Territoire 2016-2021 ont permis :

- Une véritable planification budgétaire des projets et une programmation annuelle ;
- Une administration adaptée avec des interlocuteurs techniques uniques organisés par territoire ;
- Une subvention accordée l'année du dépôt du dossier ;
- Un appui technique aux collectivités désireuses ;
- Une enveloppe annuelle de subventions départementales cumulées plafonnées à 500 000 € pour les communautés de communes et 600 000 € pour les agglomérations.

LE MAINTIEN D'UN IMPORTANT SOUTIEN À TRAVERS LES POLITIQUES SECTORIELLES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental a soutenu les projets de la Communauté de communes du Frontonnais à travers plusieurs de ses politiques sectorielles et par le biais du Contrat de Territoire :

- Déchets : 72 000 €
- Équipements immobiliers publics : 57 258 €
- Pool routier et voirie communale : 4 793 381 €
- Vélo : 27 694 €
- Relogement du RAM de Fronton (Contrat de Territoire) : 69 663 €.

Ainsi sur la période 2016-2021, c'est un soutien de plus de 5,02 M€ que le Département a décidé d'apporter à la Communauté de communes.

Une nouvelle génération de Contrats de Projets 2022-2027

RENFORCER LE DIALOGUE ET LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Tirant parti de la première génération de contrats, une nouvelle politique territoriale pour la période 2022-2027 a été adoptée par l'assemblée départementale afin d'aller encore plus loin dans l'**adaptation, la proximité et l'écoute des territoires** urbains, périurbains, ruraux et de montagne à travers un **Contrat de Projets** dédié aux Communautés de communes.

Les nouveaux Contrats de Projets ont vocation à traduire un **cadre de partenariat renforcé, faisant converger les priorités du Département et les projets portés par les territoires**.

Il s'agit ainsi d'engager un **dialogue approfondi et personnalisé avec chaque EPCI de Haute-Garonne** afin de co-construire un programme pluriannuel d'investissements du territoire : partage des enjeux de développement, vision des projets structurants et concordance avec les orientations prioritaires du Département.

Le Contrat de Projets vise une logique intégratrice pour simplifier l'accès aux aides du Département et de ses satellites.

Établi pour une période de 2022 à 2027, il se déclinera en deux programmations triennales.

Le présent document s'inscrit dans la première période de 2022 à 2024.

LE CONTENU ET LA MÉTHODE DU CONTRAT DE PROJETS

Chaque Contrat de Projets 2022-2027 est spécifique et intègre plusieurs volets co-construits :

- La stratégie de l'intercommunalité pour la période de 2022-2027 et ses projets envisagés pour les 3 premières années (2022-2024) ;
- Une planification et une programmation financière intégrant l'ensemble des aides du Département (y compris sectorielles) ;
- Une programmation d'ingénierie pour l'étude, l'aide au montage de projets et l'assistance à la gestion de la Communauté de communes qui sera déployée par le réseau d'experts mobilisés au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires.

Le Contrat de Projets entre le Département et la Communauté de communes du Frontonnais a été construit suite à une période de dialogue approfondi :

- Novembre - janvier : présentation des nouveaux contrats de projets et première réunion d'échange
- Février - avril 2022 : élaboration du Contrat
- Mai - juin 2022 : finalisation des maquettes contenant les projets

Suite à la signature du Contrat de Projets :

- chaque année, la Communauté de communes déposera ses dossiers de demande de financement et une maquette des financements attribués après instruction sera signée ;
- en 2024, un nouveau temps de dialogue sera organisé pour préparer la programmation 2025-2027.

Les priorités de la nouvelle assemblée départementale haut-garonnaise



Défendre le POUVOIR D'ACHAT des familles

- Pas d'augmentation des impôts départementaux
- Maintenir la gratuité des transports scolaires en partenariat avec la Région Occitanie
- Maintenir l'aide à la restauration scolaire pour les collégiens
- Assurer la gratuité de la téléassistance pour les personnes dépendantes

Permettre un meilleur accès à la SANTÉ

SUR TOUS LES TERRITOIRES

- Recrutement de médecins en partenariat avec l'Ordre des médecins
- Déploiement de maisons pluriprofessionnelles de santé



Garantir un SERVICE DE PREMIER SECOURS efficace sur l'ensemble du territoire, en soutenant les 2 400 sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)



Développer les MOBILITÉS DURABLES



- Création de 100 km de Réseau express vélo
- Aménagement de 2 000 places de covoiturage supplémentaires
- Soutien au développement des transports en commun dans l'agglomération toulousaine

Le 1^{er} département DÉCARBONÉ d'ici 2050



- Lutter contre les logements considérés comme des « passoires thermiques »
- Rénover les bâtiments départementaux pour les rendre à énergie positive



Développer une alimentation SAINE DE PROXIMITÉ

- Soutenir l'implantation d'agriculteurs pour favoriser les circuits courts
- Renforcer les outils de mise en relation entre producteurs et consommateurs
- Poursuivre la transition alimentaire dans les collèges



Créer une ASSEMBLÉE CITOYENNE

- Composée de 135 Haut-Garonnais-es issus de tous les cantons et tirés au sort sur une liste de volontaires, qui pourra se prononcer sur tous les sujets relevant des compétences départementales

Défendre LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



- Élargir le Parcours laïque et citoyen dans les collèges aux classes de CM1 et de CM2
- Création d'une Maison de la laïcité
- Création d'un Conseil départemental de la laïcité et des valeurs républicaines

Rendre LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

- Création de 500 événements culturels gratuits ou à tarifs réduits chaque année sur l'ensemble du territoire
- Création d'un Pass culture pour les jeunes



Développer des SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES

- Création de 40 Maisons départementales de proximité d'ici fin 2022



S'engager pour LES JEUNESSES

- Expérimentation du Revenu de base pour les 18-25 ans



Renforcer l'accompagnement des PERSONNES VULNÉRABLES

- Construction de logements à bas loyer
- Construction de résidences intergénérationnelles



L'action du Conseil départemental porte sur 2 principes fondateurs

LES PRINCIPES FONDATEURS

L'action du Conseil départemental de la Haute-Garonne porte sur deux principes fondateurs : les **solidarités humaines** et les **solidarités territoriales**.

Le projet 2022-2027 est basé sur une stratégie de proximité territoriale pour une société plus inclusive fondée sur le dialogue et le partage, sur l'égalité des chances et des droits. Les priorités sont sociales pour réduire les inégalités, avec plus de solidarités et plus d'accès aux droits à travers la relocalisation de services publics de proximité. Elles sont écologiques et énergétiques pour un environnement et une qualité de vie préservés, pour garantir un nouveau rapport à nos bien communs : l'eau, l'air, la terre, la faune et la flore. Elles sont citoyennes avec un renforcement de la participation de toutes et tous dans l'élaboration des politiques publiques.

Proximité, citoyenneté, circularité, résilience sont au centre des mesures de retour au local, de révolution écologique et environnementale justes et équilibrées. Autant de chantiers à co construire avec les forces vives des bassins de vie haut-garonnais.



Les grands enjeux de la Communauté de communes du Frontonnais

Initiée en 2017 et véritablement lancée en 2019, la démarche d'élaboration du projet de territoire a rassemblé les conseillers communautaires et les 10 communes membres, accompagnés des équipes communales et communautaire. La démarche exprime la volonté de construire un territoire qui accueille de nouveaux habitants et de nouvelles activités tout en protégeant et en valorisant la richesse de son environnement. Elle affirme également la volonté de prendre en main le développement et l'aménagement du territoire.

Pour relever ces défis, la Communauté de communes a choisi de construire son Projet de territoire autour de 5 grands principes.

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

UN FRONTONNAIS ATTRACTIF ET NOVATEUR

Porter une attractivité renouvelée autour du développement économique et du soutien à la viticulture en tant qu'activité économique et vecteur fort d'image

UN FRONTONNAIS VERT

Préserver la différence de ses identités rurales, agricoles et viticoles et de son patrimoine avec la pression du développement métropolitain

UN FRONTONNAIS CITOYEN

Encourager l'engagement des habitants dans la vie locale pour une meilleure construction et le suivi des politiques publiques

UN FRONTONNAIS SOLIDAIRE

Favoriser l'égal accès aux services à tous les habitants, et à mutualiser les moyens entre les communes

UN FRONTONNAIS OUVERT

Affirmer ses priorités et s'inscrire dans une dynamique de réciprocité large avec les territoires voisins

Concernant les enjeux, quatre mots clés se dégagent : **développement, identité, cohésion et écoute**. En ce sens, l'ambition portée par le Projet de territoire peut être exprimée ainsi « **Créer ensemble un Frontonnais exemplaire pour sa qualité de vie** ».

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EN 3 AXES

- Une exigence d'identité pour faire face au risque de banalisation
- Un Frontonnais accueillant : encourager le sentiment d'appartenance
- Un Frontonnais ouvert à son environnement : valoriser les complémentarités



Communauté de communes :
10 COMMUNES

Population 2019 :
27 217 HABITANTS

Superficie :
161 KM²



Un engagement fort du Département sur le territoire pour 2022-2024

Le Conseil départemental, au travers de ses interventions auprès des territoires, soutient historiquement les investissements et les projets des Communautés de communes. Ainsi, partenaire et véritable acteur de proximité, le Conseil départemental intervient en tant que maître d'ouvrage d'équipements et d'aménagements de centralité (collège, voirie, infrastructures numériques, etc.) pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

LES PROJETS PORTÉS PAR LE DÉPARTEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Investissements

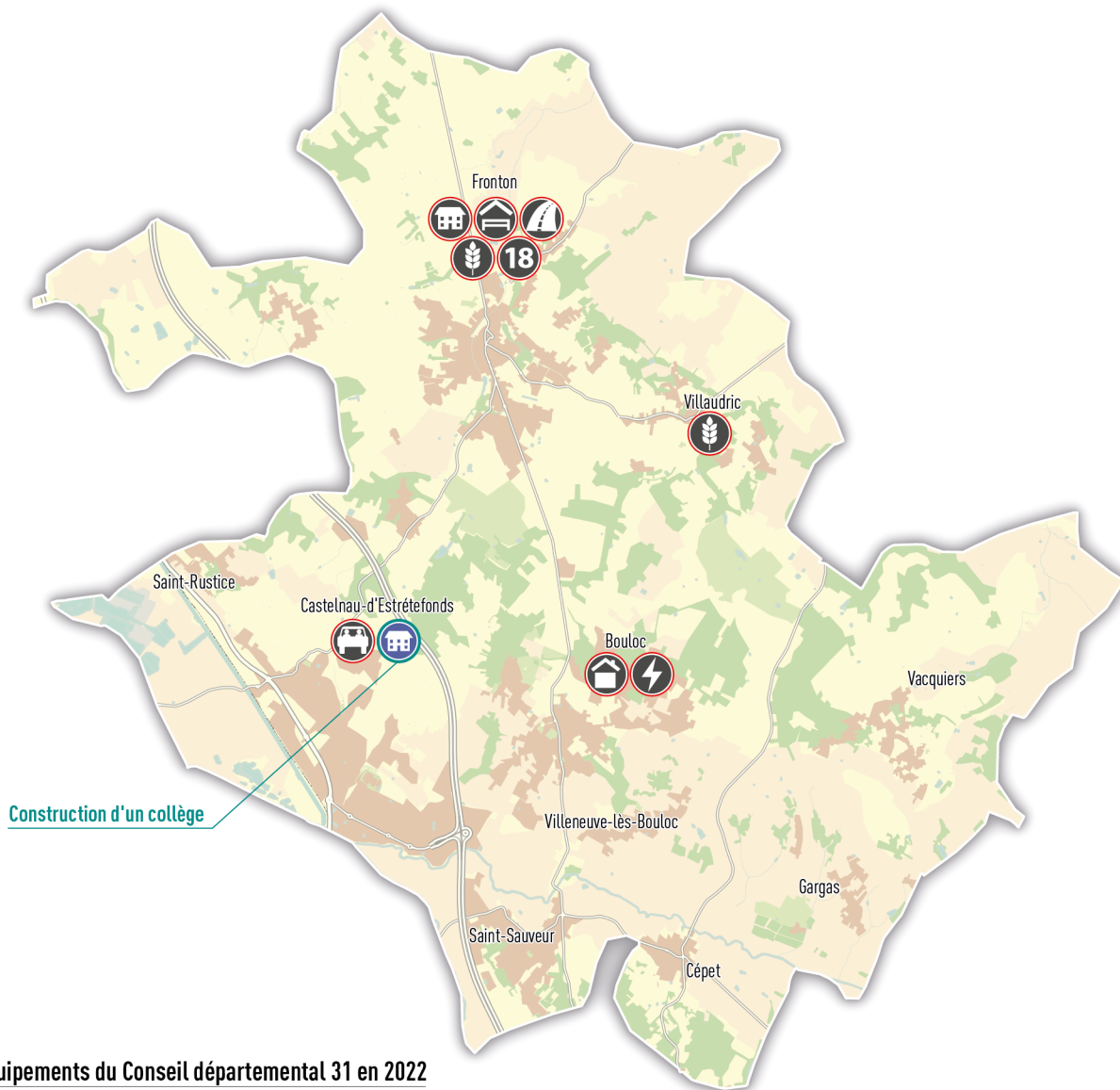
- Construction d'un collège à Castelnau-d'Estrétefonds (20 M€)
[Études en cours, commencement des travaux début 2023 pour une livraison prévue en septembre 2024]
- Conservatoire départemental des zones humides [2022-2024]

Études

- Projet LGV GPSO : lancement des opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental à Fronton, Saint-Rustice et Castelnau-d'Estrétefonds [2022-2024]
- Étude AVP de l'échangeur de Fronton

Pool routier 2022-2024

- Enveloppe financière triennale de subvention du CD31 : 1 687 611,95 €
[sous réserve de la réalisation effective des travaux]



Équipements du Conseil départemental 31 en 2022

Éducation



Collège

Solidarité



Siège MDS



Point d'accueil de proximité

Mobilité



Aire de covoiturage



Secteur / pôle / parc technique / centre d'exploitation routier

Agriculture, environnement



Conseiller agro-environnement

Développement territorial / Habitat



Espace Info Energie

Service départemental d'incendie et de secours



Centre d'incendie et de secours

Projets du Conseil départemental 31 (2022-2024)



Investissement



Étude

Sources : CD31, HGI / ATD31 0 5 km

© Cartographie : Haute-Garonne - Ingénierie / ATD - avril 2022

Le programme partenarial 2022-2024

Le Conseil départemental et la Communauté de communes conviennent de cibler leur collaboration sur les projets structurants nécessaires au développement territorial de l'intercommunalité. C'est pourquoi, le Conseil départemental accorde son soutien financier à plusieurs projets d'investissements d'envergure.

La liste des projets d'investissements mentionne les projets qui pourront être soutenus par le Conseil départemental, sous réserve des dépôts de dossiers de demande de subvention à établir par le maître d'ouvrage et de l'analyse des dossiers par les services instructeurs correspondants.

Le Département ne participera techniquement et/ou financièrement à un projet porté par la Communauté de communes, qu'à la condition qu'il soit associé en amont, lors de la phase Études de ces projets. Dans la même logique, le Département sera très attentif à la prise en compte dans les études et dans l'instruction des projets d'investissement, des priorités de la nouvelle assemblée départementale (cf. page 4) et notamment du volet écologique et environnemental.

En tant qu'acteur de proximité, le Conseil départemental pourra être associé aux études menées sur le territoire intercommunal selon plusieurs niveaux d'implication :

- Réalisation des études par le Conseil départemental / Haute-Garonne Ingénierie
- Participation du Conseil départemental aux réunions stratégiques
- Simple transmission des documents au Conseil départemental

Investissements	Études	Référents CD31
Équipements publics		
2022 2023 Acquisition du bâtiment du siège d'exploitation Bâtiment actuellement en location par la communauté de communes, acquisition prévue afin de réaliser un agrandissement des locaux.	Montant du projet : 500 000 € Soutien du CD31 : 40 % Niveau d'implication : Transmission des documents au CD31 pour instruction	Référent : Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service Gestion des aides M. Jean-Denis Boulouch jean-denis.boulouch@cd31.fr 05 34 33 38 28
2023 2024 Extension du bâtiment siège d'exploitation	Montant du projet : 300 000 € Soutien du CD31 : 40 % Niveau d'implication : Transmission des documents au CD31 pour instruction	

Les taux de soutien du Conseil départemental sont affichés à titre indicatif, sous réserve de l'instruction des dossiers et du vote de la Commission Permanente

Mobilités douces			
2023	<p>Élaboration d'un schéma des mobilités douces</p> <p>En partenariat avec l'Office de Tourisme dans le cadre du Label Vignoble et découverte</p>	<p>Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques</p>	<p>Référents : Direction de la Transition Écologique Mme Stéphanie Labatut-Calle stephanie.labatut@cd31.fr 05 34 33 48 10</p> <p>Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service tourisme M. Olivier Auriol olivier.auriol@cd31.fr 05 34 33 43 48</p>
2023	<p>Étude pour l'extension de sentiers de randonnée</p> <p>En partenariat avec l'Office de Tourisme dans le cadre du Label Vignoble et découverte</p>	<p>Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques</p>	<p>Référent : Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service Gestion des aides M. Jean-Denis Boulouch jean-denis.boulouch@cd31.fr 05 34 33 38 28</p>
2022	<p>Verdissement de la flotte de véhicules</p> <p>Remplacement progressif des véhicules des différents services (dans le cadre du PCAET)</p>	<p>Montant du projet : 50 000 €</p> <p>Soutien du CD31 : 40 %</p> <p>Niveau d'implication : Transmission des documents au CD31 pour instruction</p>	<p>Référent : Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service Gestion des aides M. Jean-Denis Boulouch jean-denis.boulouch@cd31.fr 05 34 33 38 28</p>
2024	<p>Mise en œuvre du schéma des mobilités douces</p> <p>En partenariat avec l'Office de Tourisme (Label Vignoble et découverte)</p>	<p>Montant du projet : Non déterminé</p> <p>Soutien du CD31 : Avis favorable de principe avec participation aux réunions d'étude et financement en investissement selon les règlements en vigueur</p> <p>Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques</p>	<p>Référente : Direction de la Transition Écologique Mme Karine Austruy karine.austruy@cd31.fr 05 34 33 48 45</p>
2024	<p>Extension des sentiers de randonnée</p> <p>En partenariat avec l'Office de Tourisme (Label Vignoble et découverte)</p>	<p>Montant du projet : Non déterminé</p> <p>Soutien du CD31 : Avis favorable sous réserve d'inscription au PDIPR et selon le règlement en vigueur</p> <p>Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques</p>	<p>Référents : Direction de la Transition Écologique Mme Victoire Lanneuw victoire.lanneuw@cd31.fr 05 34 33 38 22</p> <p>Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service tourisme M. Olivier Auriol olivier.auriol@cd31.fr 05 34 33 43 48</p>

Les taux de soutien du Conseil départemental sont affichés à titre indicatif, sous réserve de l'instruction des dossiers et du vote de la Commission Permanente

Social / Solidarités

2022	Fourniture de données statistiques sur les services à la personne à caractère social et de confort avec leurs évolutions dans le temps, leurs localisation	Niveau d'implication : Réalisation des études par le Conseil départemental / HGI	Référent : Haute-Garonne Ingénierie Études et Observation des Territoires Ingénierie et Expérimentation Territoriales accueil@atd31.fr 05 34 45 56 56
------	---	--	---

Environnement

2023 2024	Aire de covoiturage Étude d'opportunité et de faisabilité d'une aire de covoiturage départementale sur le territoire	Niveau d'implication : Réalisation des études par le Conseil départemental / HGI	Référent : Direction des Routes Service études prospectives M. Éric Jubault eric.jubault@cd31.fr 05 62 22 49 22
--------------	--	--	--

Logement

2022	Études sur les aires d'accueil des gens du voyage à Fronton et à Castelnau-d'Estrétefonds En partenariat avec la MOUS départementale	Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques	Référente : DGD Transition Écologique et Mobilités - Service Habitat Mme Noëlle Roucan noelle.roucan@cd31.fr 05 34 33 48 88
2022 2023	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Fronton En partenariat avec la MOUS départementale	Montant du projet : 500 000 € Soutien du CD31 : 10 000 € par place Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques	
2024	Aménagement de logements d'urgence	Montant du projet : Non déterminé Soutien du CD31 : À définir en fonction du projet Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques	Référent : Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service Gestion des aides M. Jean-Denis Boulouch jean-denis.boulouch@cd31.fr 05 34 33 38 28

Les taux de soutien du Conseil départemental sont affichés à titre indicatif, sous réserve de l'instruction des dossiers et du vote de la Commission Permanente

Enfance et Jeunesse

2022	<p>Étude prospective sur la petite enfance</p> <p>Aide à la définition du besoin (nombre de places) et localisation afin de déterminer le dimensionnement et le positionnement des nouveaux équipements d'accueil</p>	<p>Niveau d'implication : Réalisation des études par le Conseil départemental / HGI</p>	<p>Référent : Haute-Garonne Ingénierie Études et Observation des Territoires Ingénierie et Expérimentation Territoriales accueil@atd31.fr 05 34 45 56 56</p>
2024	<p>Construction d'une nouvelle crèche à Saint-Sauveur</p>	<p>Montant du projet : 2 000 000 €</p> <p>Soutien du CD31 : 40%</p> <p>Niveau d'implication : Transmission des documents au CD31 pour instruction</p>	<p>Référent : Direction pour le Développement Équilibré du Territoire Service Gestion des aides M. Jean-Denis Boulouch jean-denis.boulouch@cd31.fr 05 34 33 38 28</p>
2024	<p>Construction d'un Centre Animation Jeunesse</p>	<p>Montant du projet : 450 000 €</p> <p>Soutien du CD31 : 40 %</p> <p>Niveau d'implication : Transmission des documents au CD31 pour instruction</p>	

Culture

2022	<p>École de musique</p> <p>Programmation d'une école de musique: démolition du bâtiment de Fronton et maintien de celui de Castelnau-d'Estrétefonds</p>	<p>Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques</p>	<p>Référent : Direction des Arts vivants et visuels M. Frédéric Cottereau Frederic.Cottereau@cd31.fr 05 34 45 63 61</p>
------	--	--	--

Urbanisme

2022 2023 2024	<p>Étude sur l'éventuelle prise de compétence PLUi</p> <p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p>	<p>Niveau d'implication : Participation du CD31 aux réunions stratégiques</p>	<p>Référent : Haute-Garonne Ingénierie Service Urbanisme Mme Mathilde Léau mathilde.leau@atd31.fr 05 67 20 27 47</p>
----------------------	--	--	---

Les taux de soutien du Conseil départemental sont affichés à titre indicatif, sous réserve de l'instruction des dossiers et du vote de la Commission Permanente

GOUVERNANCE GÉNÉRALE DES CONTRATS DE PROJETS

Pour mettre en œuvre cette politique territoriale partenariale, plusieurs instances dédiées au Contrat de Projets sont installées. L'objectif consiste à favoriser les espaces de dialogue entre la Communauté de communes et le Conseil départemental.

Le pilotage et la gouvernance sont assurés par le Conseil départemental en vue de faire vivre le contrat.

Il s'agira, par des échanges une fois par an et autant que nécessaire, d'assurer techniquement et financièrement le **suivi des projets** et d'échanger sur toutes informations relatives au Contrat.

Un Comité de pilotage se réunira tous les ans pour mesurer l'état d'avancement du contrat et établir un **bilan annuel** des projets accompagnés. Par ailleurs, il permettra d'acter la **prévision des projets** de la Communauté de communes, d'évaluer les modalités et les moyens de mise en œuvre et d'orienter, le cas échéant, la politique des Contrats pour répondre au mieux aux enjeux de solidarité humaine et de solidarité territoriale.



Signature du Contrat 2022-2027

CONTRAT DE PROJETS (1^{ER} VOLET 2022-2024)

Fait le

à

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Hugo CAVAGNAC

Président de la Communauté de Communes du
Frontonnais



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
Direction pour le Développement Équilibré des Territoires

05 34 33 43 61

1 boulevard de la marquette
31090 Toulouse Cedex 9

